

Dispositifs d'aides aux entreprises-TPE/PME

1/ TPE (moins de 10 salariés) : Bouclier tarifaire sur l'électricité pour 2022 et 2023

Critères :

- CA inférieur à 2 millions d'€
- Compteur électrique inférieur d'une puissance inférieure à 36 kVA
- L'entreprise possède un contrat à tarif réglementé.

=> **Vous devez adresser une attestation sur l'honneur à votre fournisseur d'énergie.** Attestation¹ :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1673424841

Le bouclier tarifaire permet de limiter la hausse du prix du gaz et de l'électricité de 15%. Cette aide sera appliquée sur la facture de gaz à compter de la facture de janvier 2023. Concernant l'électricité, elle sera appliquée à compter de la facture de février 2023.

2/ TPE et PME (pour les entreprises non visées par le point 1): Amortisseur électricité à partir de 2023

=> **Vous devez adresser une attestation sur l'honneur à votre fournisseur d'énergie.** Attestation :
https://www.economie.gouv.fr/files/files/2023/Modele_attestation_aides_energie_entreprise.pdf?v=1673424841

Vous aurez juste à confirmer à votre fournisseur que vous remplissez les critères de taille d'entreprise. L'État prendra en charge une partie de votre facture d'électricité : montant déduit et affiché directement sur votre facture. Le montant de la réduction peut s'estimer environ à 20 % de la facture totale d'électricité.

NB : Pour les seules TPE non visées par le point un, l'État a fixé un plafond du prix du mégawatt/heure à une moyenne de 280€ le MWh sur l'année 2023.

3/ Guichet unique d'aide gaz / électricité (cumulable avec le point 2)

Critères :

- le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide (septembre et/ou octobre 2022) doit avoir augmenté de 50% par rapport au prix moyen payé en 2021,
- vos dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide doivent représenter plus de 3% de votre chiffre d'affaires 2021.
- L'entreprise est créée avant le 01/12/2021.

Pour les demandes d'aides, un dossier simplifié comprenant uniquement :

- vos factures d'énergie pour septembre et / ou octobre 2022 et factures 2021
- les coordonnées bancaires de votre entreprise (RIB) ;
- le fichier de calcul de l'aide (fichier à télécharger : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite-documents-pour-la-periode-septembre-octobre-2022>), SIMULATEUR <https://www.impots.gouv.fr/node/25702>, mis à votre disposition sur le site [impots.gouv](https://www.impots.gouv.fr)
- une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions et l'exactitude des informations déclarées. Attestation : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite-documents-pour-la-periode-septembre-octobre-2022>

La demande d'aide doit être réalisée sur l'**espace professionnel** [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) via la **messagerie sécurisée** rubrique « **je demande une aide** ».

Pour les mois de septembre et octobre 2022, **le guichet des demandes des aides est ouvert depuis le 19 novembre. Pour les mois de novembre et décembre 2022, le guichet des demandes d'aides sera ouvert le 16 janvier 2023.**

En 2023, cette aide est cumulable avec l'amortisseur dès lors que l'entreprise respecte les critères après prise en compte de la baisse de facture permise par l'amortisseur.

¹ Faire ctrl + clic pour ouvrir le lien

4/ Facilités de paiement spécifiques

Vous pouvez solliciter des reports de paiement des cotisations sociales et d'impôts².

Vous pouvez demander des délais de paiement pour vos factures d'électricité à votre fournisseur d'énergie.

Liens utiles :

Lien vers le simulateur : <https://www.impots.gouv.fr/node/25702>

Lien vers la page synthétisant les aides : <https://www.economie.gouv.fr>

Trouver un fournisseur d'énergie :

-TPE et dont le CA est inférieur à 2 millions d'euros : vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie (<https://www.energie-mediateur.fr>) ou au **01 53 17 89 38**

-PME : vous pouvez saisir le médiateur des entreprises pour lui demander d'intervenir dans vos relations avec votre fournisseur :

<https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

Si votre entreprise est une grande consommatrice d'énergie et a des difficultés à trouver un fournisseur d'énergie car celui-ci vous demande des garanties financières trop importantes, vous pouvez lui demander de recourir au **mécanisme de garantie de l'État afin de faciliter l'accès à ces garanties**.

Les **principaux fournisseurs se sont engagés dans une charte de bonne conduite** à proposer à tout client qui lui en fait la demande au moins une offre de fourniture d'énergie

(<https://www.economie.gouv.fr/video-reunion-fournisseurs-energie>)

Contacts pratiques

Pour toutes questions d'ordre général sur les dispositifs ou sur votre dépôt de demandes d'aides

0 806 000 245 (service gratuit)

1. Vous pouvez prendre un rendez-vous **dans un établissement France services ou dans un centre des Finances Publiques** afin d'avoir un accompagnement dans le dépôt de votre demande d'aide et pour toutes questions concernant les dispositifs d'aides. **Voir le tableau des coordonnées des points d'accueil joint.**

2. Vous pouvez contacter le **service des impôts des entreprises** (SIE) de la Nièvre :

sie.nievre@dgfip.finances.gouv.fr / 03 86 68 49 58

Vous pouvez prendre un rendez-vous via la messagerie sécurisée de votre espace professionnel impôts.gouv

3. Conseiller départemental à la sortie de crise

Vous pouvez contacter le conseiller départemental à la sortie de crise pour toutes questions relatives aux dispositifs d'aide mis en place ainsi qu'en cas de difficultés financières.

Pour la Nièvre :

Guillaume ORARD

codefi.ccsf58@dgfip.finances.gouv.fr

03 86 71 96 43 OU 06 20 59 87 60

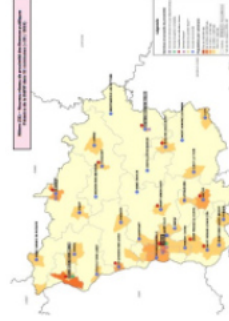
² Ne s'applique pas à la TVA

L'accueil de proximité de la DDFIP dans la Nièvre
Janvier 2023

EFIS	AGENT	ADRESSE	JOUR PRESENCE	HORAIRES D'OUVERTURE	TELEPHONE
BRINON SUR BEUVRON	Valérie OPPIN	9 rue du Cdt Guerreau	VENDREDI	9h00-12h / 14h-16h30	03 86 29 60 02
CERCY LA TOUR	Frédéric OLS	4 rue François Mitterrand	JEUDI	9h-12h / 14h-16h30	03 86 50 89 16
CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS	Nathalie DEVILAINE-BOUQUET	1 Grande Rue	JEUDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 61 80 42 03 86 61 80 44
CHATILLON EN BAZOIS	Frédéric OLS	1 bis rue de la Picherotte	MARDI	9h-12h15 / 13h30-17h	03 86 84 19 00
CORBIGNY	Brigitte REBERNIK	3 Grande Rue	MERCREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 20 22 03
DONZY	Valérie OPPIN	7 rue d'Osmond	MERCREDI	9h-12h / 13h30-16h00	03 86 24 42 48
DORNES	Jean-François PORTAL	55 place de la Mairie	MERCREDI	9h-12h / 14h-16h30	03 86 50 60 14
FOURCHAMBAULT	Frédéric OLS	Avenue Jean Jaurès	MERCREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 90 90 00
GUERIGNY	Denis BRUSSON	Grande Rue	MARDI	9h-12h / 13h30-16h30	-
IMPHY	Jean-François PORTAL	1 rue Paul Vaillant Couturier	JEUDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 90 78 00
LA CHARITE SUR LOIRE	Denis BRUSSON	7 bis rue des Hôtelleries	VENDREDI	9h-12h / 13h30-16h30	09 78 49 76 57
LA MACHINE	Laure BARANTON	3 avenue de la République	MERCREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 50 84 97
LORMES	Nathalie DEVILAINE-BOUQUET	Quartier Henry Bachelin	MARDI	9h-12h30 / 13h30-16h30	03 86 22 85 47
LUZY	Sultana DESSEAU	5 place du 8 mai 1945	MERCREDI	8h30-12h / 13h30-17h	03 86 30 04 21
MAGNY-COURS	Jean-François PORTAL	31 rue du Vieux Magny	VENDREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 21 29 10
MONTSAUCHE	Brigitte REBERNIK	Place Marcel Mariller	VENDREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 84 52 52
MOULINS ENGILBERT	Brigitte REBERNIK	2 rue de la mission	MARDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 84 30 96
POUGUES LES EAUX	Laure BARANTON	Gentilhommière 351 Avenue Conti	MARDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 90 24 29
POUILLY SUR LOIRE	Laure BARANTON	rue Waldeck Rousseau	JEUDI	9h-12h / 13h30-16h	03 86 24 31 18
PREMERY	Valérie OPPIN	26 rue du Château	MARDI	9h00-12h / 14h00-16h30	03 86 37 79 43
SAINT SAULGE	Denis BRUSSON	Place de la République	MERCREDI	8h30-12h / 13h30-17h30	03 86 58 21 10
ST AMAND EN PUISAYE	Valérie OPPIN	12 bis rue du Faubourg neuf	JEUDI	9h-12h / 14h-16h30	03 86 39 67 39
ST BENIN D'AZY	Laure BARANTON	Place de la République	VENDREDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 58 41 48
ST ELOI	Jean-François PORTAL	Chemin du Bois Bouchot	MARDI (1 semaine sur 2)	9h-12h / 13h30-16h30	06 74 19 17 94
ST HONORE LES BAINS	Brigitte REBERNIK	5 rue Eugène Collin	JEUDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 50 25 01
ST PIERRE LE MOUTIER	Magali FIRMIN	5, Place du 8 mai 1945	JEUDI	9h-12h / 13h30-16h30	03 86 37 20 58
VARENNES VAUZELLES	Denis BRUSSON	54 avenue Louis Fouchère	JEUDI	8h30-12h / 13h30-17h30	03 86 71 02 62
VARZY	Marie-Laure PAUTRAT	7 rue Nicolas Colbert	VENDREDI	8h45-12h30 / 13h15-16h	03 86 29 41 39

10 agents DGFIP

28 accueils opérationnels
dont 27 en France services et 1 en mairie



CFP Nevers Barbusse	12, rue Henri Barbusse	Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h00
CFP Nevers Baynac	19, rue Camille Baynac	
CFP Cosne-sur-Loire	20, rue de Berry	
CFP Clamecy	rue Francis Carco	
CFP Château-Chinon	13, rue de Bibracte	Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
CFP Decize	1, rue Paul Bert	Ouverture du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00



FINANCES PUBLIQUES